



Séance du Conseil d'arrondissement

Mercredi 1^{er} mars 2023

Contact

Erwann LE DO
Erwann.ledu@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – www.mairie1.lyon.fr

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir Mesdames et Messieurs, chers habitantes et habitants.

J'ai le plaisir d'ouvrir ce Conseil d'arrondissement en la présence, pour une fois, d'un public composé de jeunes qui sont engagés dans un projet sur la citoyenneté.

Je vous souhaite la bienvenue et je vais m'efforcer, ainsi que mes collègues élus, de rendre le débat démocratique sur les affaires courantes le plus accessible possible.

Dans ce Conseil d'arrondissement, nous allons voter des délibérations qui portent sur la vie locale, notamment des locaux associatifs, et nous donnerons des avis sur les délibérations de la Ville de Lyon qui concernent l'arrondissement.

Ce Conseil, c'est aussi un espace de débat démocratique plus large dans lequel les élus peuvent prendre des positions aussi sur des enjeux politiques nationaux ou même internationaux.

Ainsi, lors du précédent Conseil, j'avais évoqué la mobilisation sur la réforme des retraites en dénonçant un allongement de l'âge minimal légal de départ de 62 à 64 ans qui se fait au détriment des personnes qui ont commencé à travailler jeunes, et qui ne tient pas compte des conditions de santé inégales selon les métiers exercés ni des réalités du chômage des seniors.

Cette mobilisation se poursuit avec un appel de tous les syndicats à la grève générale, le 7 mars.

Comme élue, je soutiens cette mobilisation car le système de retraite doit être financé par une participation équitable.

Comme élue, je souhaite aussi attirer l'attention du Conseil sur les sujets d'actualité internationale sur lesquels, au niveau de la mairie d'arrondissement, nous avons des actions de sensibilisation :

- Le séisme en Turquie et en Syrie – un soutien financier sera voté en Conseil municipal et la mairie d'arrondissement a soutenu l'association Alwane pour des collectes de dons ;
- La guerre en Ukraine – nous organisons une exposition de photographies de réfugiés qui sera inaugurée le 9 mars, en mairie ;
- La situation dramatique en Palestine – une autre exposition de photographies sur Gaza se tiendra, en avril, en mairie ;
- Nous soutenons aussi la mobilisation Femme, vie, liberté en Iran, à qui nous dédions la journée internationale des droits des femmes la semaine prochaine, qui est organisée par Madame Malika HADDAD GROSJEAN et par Madame Laurence BOFFET sur leurs délégations.

J'aimerais aussi que nous ayons, aujourd'hui, une pensée pour les victimes du terrible naufrage en méditerranée qui s'est produit dimanche dernier.

Terre d'accueil et de migration, le 1^{er} arrondissement n'est pas indifférent aux souffrances du monde et, comme maire de ce territoire, je ne peux qu'exprimer ma vive préoccupation face à l'énième réforme du droit des étrangers qui arrive en débat au Parlement et qui, certes, ouvre pour une fois des possibilités de régularisation par le travail, mais aggrave la coercition au détriment des droits fondamentaux.

Nous accueillons une audition parlementaire, ce vendredi, à propos de ce projet de loi qui est encore anachronique au regard des enjeux réels de l'époque.

Comme je le dis à chaque ouverture de ce Conseil, le dérèglement climatique aura des conséquences lourdes sur nos existences, il causera d'importantes migrations contraintes, nous obligera à revoir nos modes de vie et de consommation et, déjà, on annonce une pénurie d'eau pour ce printemps.

Alors que l'eau est la ressource la plus essentielle, ce constat est alarmant.

À notre niveau, nous agissons et nous essayons d'agir – petit exemple, en développant les protéines végétales dans les cantines scolaires qui permettent un même apport nutritionnel que la viande mais consomment beaucoup moins d'eau.

Nous assurons une vraie accessibilité des tarifs des cantines pour que tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, puissent y avoir accès.

Je vais maintenant examiner quelques questions d'habitants, avant d'ouvrir ce Conseil, qui sont des questions que les personnes nous adressent sur la vie quotidienne dans le quartier.

- a) Joana nous interpelle sur la suppression des bus dans le cadre du projet apaisement Presqu'île.

Tout d'abord, il n'y a aucune suppression de bus prévue mais un déplacement des connexions pour permettre la piétonisation.

Le plan global sera annoncé officiellement le 10 mars, et une réunion publique de restitution de concertation aura lieu dans le 1^{er}.

Nous avons veillé à ce que l'offre de transports en commun ne soit pas dégradée, mais qu'au contraire, la desserte soit efficace.

Des connexions de 100 à 200 mètres, des voies réservées au bus qui permettent une bonne fréquence et la création de nouvelles dessertes étudiées par le Sytral.

J'en profite pour saluer l'implication dans la concertation des habitants, commerçants, associations, tout particulièrement dans le 1^{er} arrondissement.

Nous continuons le travail, par exemple, sur Martinière-Rimbaud et nous prenons en compte les inquiétudes formulées sur l'attractivité du Bas des pentes.

Nous travaillons aussi, avec Bertrand PINOTEAU, pour résorber la vacance commerciale.

- b) Autre question, Gaëtan, qui nous interpelle sur les nuisances sonores des bars, rue Imbert-Colomès.

Nous travaillons, depuis plusieurs semaines, avec l'adjoint au maire de Lyon, Mohamed CHIH, avec la police nationale, la police municipale, les services prévention et santé de la Ville pour faire appliquer les règles concernant les établissements recevant du public et les établissements de nuit.

Nous sommes attachés au caractère festif de l'arrondissement, ainsi qu'à l'histoire des lieux *underground* des pentes.

Toutefois, nous sommes en responsabilité d'assurer à la fois la sécurité des personnes qui fréquentent ces lieux et la bonne cohabitation avec les personnes qui habitent autour.

Les contrôles réalisés ont fait apparaître de graves irrégularités.

Aussi, un arrêté de fermeture immédiate de l'établissement Les Valseuses a été pris par la Ville, et les services vont faire des préconisations de travaux pour que le gérant puisse se mettre en conformité.

Les contrôles vont se poursuivre sur d'autres lieux signalés, l'action des copropriétés est aussi un levier important en cas de troubles graves du voisinage.

Les établissements problématiques, je le rappelle, se comptent sur les doigts d'une main et l'action des services doit permettre d'assurer la bonne cohabitation, une vie animée dans un quartier habité.

- c) Autre question, Cyril, qui nous interpellait en décembre sur la politique d'ouverture des équipements sportifs, et notamment Genety Duplat.

L'espace était, en effet, fermé pendant les vacances de Noël et nous avons décidé, désormais, d'acter des périodes d'ouverture plus larges, en dehors des utilisations scolaires et de Divertisport, pour permettre aux habitants de profiter de l'espace extérieur librement en fin de journée et les week-ends.

D'autres lieux sont accessibles comme le skatepark, lorsque les travaux seront achevés, l'espace de basket Vaucanson ou le city stade Marie Marvingt.

Voilà pour les trois questions abordées pour ce Conseil et, pour rappel, les questions peuvent être envoyées à la mairie en amont du Conseil.

Les Conseils de quartiers peuvent aussi nous transmettre leurs questions et le public peut poser des questions à la fin du Conseil.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Yasmine BOUAGGA

Nous allons, à présent, ouvrir la séance et je vous propose de désigner Lucie PERRIN comme secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures au secrétariat de séance ?

Je vous propose que Lucie PERRIN soit la secrétaire et procède à l'appel nominal.

Je vous donne la parole, pour cela.

Appel nominal

Lucie PERRIN procède à l'appel nominal.

PRÉSENT. ES :

Yasmine BOUAGGA

Mathilde CORTINOVIS - donne pouvoir permanent à Yasmine BOUAGGA

Jean Christian MORIN - donne pouvoir permanent à Sylvain GODINOT

Malika HADDAD GROSJEAN - donne pouvoir permanent à Bertrand PINOTEAU

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT - donne pouvoir permanent à Laurence BOFFET

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE - donne pouvoir permanent à Benoît SCIBERRAS

Laurence BOFFET

Yves BENITAH

Noé FROISSART - donne pouvoir permanent à Lucie PERRIN

Benoît SCIBERRAS

Lucie PERRIN

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Nous avons le quorum, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 11 janvier 2023

Madame Yasmine BOUAGGA

Nous allons ouvrir ce conseil en commençant par approuver le procès-verbal du 11 janvier 2023.

Y a-t-il des questions ou des demandes de modification ?

Je vous propose de voter pour l'adoption de ce procès-verbal.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Vote pour à l'unanimité.

Je vous remercie, c'est approuvé.

Nous allons passer à l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

Les premiers concernent la création d'un nouvel équipement associatif dédié à la jeunesse.

Je vais donner la parole à Madame Fatima BERRACHED pour nous présenter l'ensemble du projet et ensuite, je soumettrai au vote les délibérations une par une.

Examen des délibérations

Équipements

Dossier pour avis

1 - 5370 – Fatima BERRACHED – Lyon 1^{er} – ex collège Truffaut – Bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la Ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel – El 01307- Direction Centrale de l'Immobilier

Rapport interne

2 - MA1-01-23-54 – Fatima BERRACHED – Modification de l'inventaire des équipements transférés du 1^{er} arrondissement – Mairie du 1^{er} arrondissement

Dossiers pour avis

3 - 5454 – Fatima BERRACHED – Modification de l'inventaire des équipements transférés du 1^{er} arrondissement – Service des Mairies d'Arrondissement

4 - 5416 – Fatima BERRACHED - Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1^{er} arrondissement – Inventaire stabilisé (concordance)

5 - 5417 – Fatima BERRACHED – Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1^{er} arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)

Madame la Maire, je vous remercie.

Le collège Truffaut, dans ses premières missions, a ouvert ses portes en tant que collège, en 1887, pour se fermer en 2013 lorsque le collège Tourette, ancienne école de formation des enseignants, né de la fusion du collège Truffaut et du collège Maurice Scève, situé sur le 4^e, a ouvert ses portes.

Le collège Truffaut était une institution dans les pentes et, après fermeture, son devenir était surveillé par tous ceux et toutes celles qui y sont passés.

Ainsi, un appel à projets a été lancé par la Métropole en 2017-2018 pour sa réhabilitation.

Cet appel à projets a permis à Linkcity, sous la responsabilité de la SACVL, de réhabiliter le collège Truffaut afin de lui donner une nouvelle vie.

Plusieurs acteurs seront présents ou sont déjà installés dans ce bâtiment :

- Le siège de Lyon BD qui pourra ouvrir un atelier graphique ;
- Une résidence étudiante avec 77 lits ;
- L'hôtel Pilo, 45 chambres ;
- Une auberge de jeunesse avec 69 studios et colocations ;
- Une crèche et des salles plurielles.

Ce sont ces salles plurielles qui nous intéressent ce soir.

Ces salles plurielles seront gérées par la mairie du 1^{er}, qui a fait le choix de donner une destination jeunesse clairement définie.

Pour la localisation des salles, à noter que depuis la salle Morel, le haut des salles plurielles se trouve en bas à gauche et la salle du bas a un accès sur la cour intérieure du bâtiment.

Depuis décembre 2021 et à partir de différents ateliers, différentes rencontres avec les acteurs de la jeunesse et un collectif de jeunes, l'absence d'un lieu dédié à la jeunesse a été confirmé.

À destination des jeunes du 1^{er}, et de la Métropole aussi, âgés de 11 à 18 ans, je suis donc ravie de l'ouverture de ces salles plurielles ainsi que mon collègue,

David SOUVESTRE, délégué à la vie associative qui a été impliqué dans le projet.

C'est en partie, aussi, grâce au budget participatif, le BuPa, que les aménagements souhaités par les jeunes pourront démarrer.

Ainsi, l'objectif à terme est de permettre aux jeunes de s'approprier ce nouveau lieu et d'en faire ce qu'ils/elles souhaitent.

En lien avec les acteurs de la jeunesse de l'arrondissement, des activités seront proposées aux jeunes puis définies par les jeunes eux-mêmes.

Afin de repérer ce nouveau lieu, le rendre visible dans le quartier, il sera ouvert aux jeunes à partir des congés de printemps avec une programmation coconstruite avec les acteurs associatifs de la jeunesse du 1^{er} et des jeunes.

Les jeunes intéressés pour s'impliquer dans cette ouverture sont les bienvenus.

Ce lieu, dont le nom est encore à trouver, sera ce que les jeunes en feront.

Je vous remercie et je vous redonne la parole, Madame la Maire.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur le projet ?

Je vais vous proposer de soumettre au vote les différentes délibérations.

(Vote délibération 5370)

La première est un avis de la mairie d'arrondissement, concernant la signature d'un bail entre la SACVL et la Ville de Lyon.

C'est la délibération n° 5370.

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité, je vous remercie.

(Vote délibération MA1-01-23-54)

Ensuite, nous avons une délibération qui est propre à l'arrondissement et qui va ajouter, dans l'inventaire des équipements de proximité de l'arrondissement, ces nouvelles salles associatives qui auront un nom et qui sont localisées dans ce collège Truffaut.

Je vous demande de bien vouloir voter pour cette délibération qui modifie l'inventaire des équipements de proximité de la mairie du 1^{er}.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote à l'unanimité.

(Vote délibération 5454)

Nous poursuivons, puisqu'il faut modifier, non pas seulement, l'inventaire des équipements de l'arrondissement mais aussi l'inventaire de la Ville et donc donner un avis sur cette modification.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

L'avis est favorable pour cette modification de l'inventaire de la Ville.

(Vote délibération 5416)

Ensuite, nous devons voter pour constater que l'inventaire de l'arrondissement et l'inventaire de la Ville sont concordants.

Je vous demande de voter favorablement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

(Vote délibération 5417)

Ensuite, nous avons une délibération qui constate, à l'inverse, que les inventaires seraient discordants.

Comme ce n'est pas le cas, les inventaires ne sont pas discordants, je vous demande de voter contre cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Nous avons un vote contre à l'unanimité sur cet avis de discordance.

Je vous remercie beaucoup d'avoir bien suivi, c'était effectivement un petit peu complexe.

Désormais, nous devrions, une fois que le conseil municipal sera passé, avoir officiellement en gestion ces salles associatives.

6 - 5429 – Yasmine BOUAGGA – Modification de la délibération tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 1^{er} arrondissement

Nous avons une tarification concernant ces salles.

Cette tarification prévoit que ces salles associatives soient gratuites pour les

associations, qu'il y ait un tarif de 15 €/heure en cas de location à un acteur privé, ce qui est strictement encadré dans le bail prévu entre la SACVL et la Ville.

Il est prévu, également, une participation forfaitaire pour Lyon BD Festival.

La délibération tarifaire concerne également des garages gérés par la mairie d'arrondissement.

Sur les garages, nous avons un garage montée des Carmélites qui est actuellement vacant et sur lequel nous souhaitons créer un parking à vélo sécurisé.

C'est une demande qui est forte sur le quartier et ce service nous permettra d'accompagner l'évolution des mobilités.

Sur les garages des Tables Claudiennes, certains sont encore occupés par des véhicules et d'autres sont vacants.

Nous souhaitons travailler avec les acteurs de la culture pour développer un projet de stockage et de mutualisation de matériel, suite à la rencontre organisée par Yves BENITAH qui a réuni une cinquantaine d'acteurs de la culture qui ont fortement exprimé ce besoin.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces deux projets, nous devons régulariser les situations d'occupation des garages occupés et le contexte tarifaire pour celui qui est vacant, et donc voter ces tarifications.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération tarifaire ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Vie associative

7 - 5344 – Yasmine BOUAGGA – Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT

La délibération suivante porte sur des gratuités partielles de frais de locations.

C'est une délibération usuelle qui, pour ce qui concerne le 1^{er} arrondissement, concerne la salle Paul Garcin et les gratuités occasionnelles qui sont accordées, notamment pour des événements culturels ou des événements à caractère solidaire dans la salle Paul Garcin.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Dans ce cas, je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous allons, à présent, passer à l'examen du rapport sur « Lyon en transition(s) » et, pour cela, je donne la parole à Sylvain GODINOT, en sa qualité d'adjoint à la Ville de Lyon sur cette délégation.

Transition écologique

8 - 5395 – Sylvain GODINOT – « Lyon en transition(s) » Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022 – Mission Transition écologique

Merci, Madame la Maire.

Alors, je vous ai sélectionné un petit extrait de ce rapport, qui est quand même assez conséquent.

Vous savez que c'est un rapport que l'on doit présenter annuellement, c'est un rapport réglementaire, et que la Ville de Lyon, depuis 2021, a fait le choix

d'adopter une nouvelle grille pour ce rapport, qui est la grille des objectifs de développement durable des Nations Unies, les 17 objectifs de développement durable.

Nous avons choisi, aussi, de présenter les actions de la Ville de Lyon selon les délégations de l'exécutif.

La nouveauté, en 2022, c'est que nous avons quelques petits mouvements dans l'exécutif avec une nouvelle délégation à la jeunesse et une nouvelle délégation au logement qui font l'objet de deux pages respectives.

Je voudrais vous citer quelques actions.

Encore une fois, c'est un petit extrait.

J'ai retenu 21 actions pour XXI^e siècle, un grand classique.

Je vais commencer par les quelques actions sur la Ville plus solidaire :

- Je peux vous donner, comme exemple, le programme Lyon Ville Refuge, qui est un programme par lequel la Ville met à disposition trois logements pour accueillir des personnes qui défendent les droits humains et environnementaux, qui sont occupés par trois personnes menacées dans leurs pays d'origine ;
- La démarche « Faire solidarité pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire », qui nous a permis d'héberger 260 personnes dans des bâtiments de la Ville de Lyon – à commencer par l'ancien commissariat du 7^e arrondissement ;
- La Ville de Lyon et son CCAS ont organisé, le 20 janvier 2022, la première nuit de la solidarité par laquelle des bénévoles sont allés à la rencontre de personnes qui vivent à la rue ;
- Évidemment, 2022 c'est aussi l'année de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine. La Ville de Lyon s'est fortement mobilisée. Nous avons accueilli, sur l'année 2022, 7 500 personnes en transit, hébergé 350 personnes issues d'Ukraine et scolarisé 80 enfants dans nos écoles ;
- Toujours dans les actions de solidarité, je voulais citer une action de solidarité sur l'alimentation avec l'ouverture de la Maison engagée et solidaire de l'alimentation, qui a ouvert dans le 8^e arrondissement dans

le cadre du projet quartier fertile, qui est animée par la structure VRAC et par laquelle nous expérimentons cette idée de sécurité sociale alimentaire ;

- Je voulais citer, aussi, l'expérimentation dans le cadre du projet Territoires zéro chômeur de longue durée, dans laquelle nous avons depuis septembre, 13 salariés qui ont été embauchés par notre première entreprise à but d'emploi.

Pour vous citer, maintenant, quelques démarches qui ont été structurantes en matière d'implication citoyenne et de démocratie, 2022 c'est l'année du premier budget participatif de la Ville de Lyon – budget de 12,5 millions d'euros.

Nous avons reçu 1 427 idées, nous avons sélectionné 110 projets et les deux années qui viennent vont donc être l'occasion de les mettre en œuvre.

La nouvelle plateforme Oyél, qui est la plateforme numérique par laquelle les habitantes et les habitants peuvent contribuer, a accueilli 5 concertations en 2022.

Elle est désormais complétée par le baromètre du bien-être, qui a été lancé en 2022, et puis une démarche d'enquêtes « À votre écoute » pour améliorer la qualité des services publics.

Concernant le bien vivre ensemble, en matière d'apaisement des rues, la Ville 30 est déployée aujourd'hui sur 83 % des rues de Lyon.

Le Contrat Local de Santé a été signé tout début 2023, après une année de refonte.

Issu d'une large concertation, il met en avant l'approche « Une seule santé ».

2022, c'est également, en termes plus festifs, la première édition du festival entre Rhône et Saône, qui nous invite à renouer le lien avec nos cours d'eau.

En matière de démarches structurantes pour la Ville des enfants, 2022 c'est l'année de l'adoption du nouveau projet éducatif lyonnais, qui a été largement concerté ; c'est aussi l'année de la mise en œuvre du nouveau marché de restauration scolaire, avec une refonte importante qui nous permet, maintenant, de proposer deux menus : le menu Petit Bouchon avec viande et poisson et le

menu Jeune Pousse qui est un menu végétarien qui est disponible tous les jours.

La Ville de Lyon a fait le choix d'avoir deux menus végétariens par semaine.

Enfin, une autre démarche importante pour la Ville des enfants, la démarche des cours nature qui est entrée en phase opérationnelle et qui a embarqué plus de 1 000 enfants dans les concertations autour de leurs cours d'école ou de crèche.

Je vais finir par le dernier axe, qui est celui de la transition écologique, pour dire que nous avons eu plusieurs actions autour d'une finance éthique et responsable.

En fin d'année 2022, la Ville de Lyon a émis une obligation verte, sociale et durable pour 20 millions d'euros.

Elle a aussi organisé un premier forum, avec les acteurs de la finance, « Choisir la finance responsable et solidaire ».

Enfin, elle a mis en place un questionnaire, en lien avec d'autres grandes villes françaises, pour questionner, chaque année, nos prêteurs sur leurs contributions à la règle exploitation des combustibles fossiles.

Cela fait partie, maintenant, des critères de sélection de la Ville, il n'y a pas juste le taux auquel on emprunte, mais il y a aussi les critères extra-financiers, dont des critères de transition écologique.

Toujours en matière de transition écologique, nous avons lancé notre Plan de Mobilité Employeur qui sera voté au deuxième semestre 2023, et la nouveauté c'est qu'il embarquera non seulement les agents de la Ville, mais aussi les usagers, les personnes qui viennent dans nos équipements.

Nous avons eu une actualité particulière avec la hausse des prix de l'énergie qui nous a poussés à publier notre premier plan de sobriété, qui vise une réduction de 10 % de nos consommations sur un an, sans fermeture d'équipements puisqu'on a dit sobriété mais pas austérité, donc le choix a été fait de ne pas fermer d'équipements publics, même énergivores.

Puis, je finis par une des actions qui m'est les plus chères, c'est-à-dire, l'action Lyon 2030 qui est l'action de démarche climatique de la Ville.

Cette action-là vise à embarquer les acteurs du territoire lyonnais pour que nous cherchions, tous ensemble, à atteindre la neutralité climatique le plus rapidement possible.

Nous avons été sélectionnés, en avril 2022, pour faire partie du réseau des 100 villes climatiquement neutres de l'Union européenne.

Quatre dates de travail ont eu lieu sur l'année 2022, nous avons réuni au total 200 partenaires locaux et 60 sont embarqués dans la première Agora qui va se réunir prochainement pour formaliser des premiers engagements par structure, et aussi une vision pour toute la Ville.

Je ne peux pas finir cette intervention sans citer les actions de la mairie du 1^{er} arrondissement, qui ont été également nombreuses.

Le 1^{er} arrondissement fait partie des arrondissements les plus engagés pour la transition écologique.

Je le dis avec ma casquette d'adjoint et plus de conseiller d'arrondissement, je pense que c'est la mairie qui me sollicite le plus sur les questions de transition écologique aujourd'hui et de tous les côtés, ce n'est pas seulement un élu mais la plupart des élus.

Je voudrais citer des actions majeures comme des démarches de piétonisation et de végétalisation d'espaces publics.

Je pense que les habitants ont en tête la montée des Carmélites, la place Sathonay, la rue Louis-Vitet.

Des concertations qui ont eu lieu, aussi, avec l'architecte des Bâtiments de France pour réduire la pollution, favoriser la biodiversité.

Je voudrais souligner aussi l'initiative de la semaine climat qui s'est tenue en octobre 2022, avec notamment un atelier participatif qui a permis aux habitants du 1^{er} arrondissement de comprendre les enjeux de la révision du plan local d'urbanisme et d'apporter leurs avis sur la façon d'adapter notre arrondissement, notamment à la montée des températures liée aux changements climatiques.

Je vous invite donc à prendre acte de ce rapport « Lyon en transition(s) ».

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter pour prendre acte.

Qui prend acte ?

Merci beaucoup.

Nous prenons acte de ce rapport.

Je vous remercie.

Dans la suite de ce rapport, nous allons examiner des délibérations qui portent sur l'habitat, qui seront aujourd'hui présentées par Bertrand PINOTEAU, et la première a effectivement un lien assez fort avec les enjeux dont nous venons de parler.

Habitat

9 - 5392 – Bertrand PINOTEAU – Lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'écorénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention – Direction de l'Aménagement Urbain

Oui, merci, Madame la Maire.

Effectivement, je présente plusieurs délibérations en raison de l'absence de Noé FROISSART et Malika HADDAD qui ont travaillé sur ces sujets.

La première concerne l'aide à l'écorénovation du parc social de logements construits avant 1948.

Cette opération d'aide est elle-même incluse dans le projet de rénovation énergétique du parc social, voté il y a quasiment deux ans à travers le plan d'équipement pluriannuel de la Ville.

Une des particularités du parc social, situé dans notre 1^{er} arrondissement, au

regard de cette opération est que, certes, une partie de ce parc date d'avant 1948 – on pense, bien-sûr, à l'ensemble GLH du Clos Jouve, type d'habitat qu'on appelait à l'époque de sa construction, dans les années 30, les HBM, les habitations bon marché –, mais on sait également qu'un certain nombre d'immeubles ont été acquis par les bailleurs sociaux dans le parc ancien.

Sur un peu plus de 50 000 logements sociaux à Lyon, plus de 10 000 ont été créés depuis 20 ans dans l'ancien.

Je n'ai pas les chiffres sur le 1^{er} arrondissement mais il est probable que la part d'acquis dans l'ancien y soit même supérieure à la part sur la ville.

L'objet de cette opération d'aide est d'accélérer le processus de rénovation thermique en permettant aux bailleurs d'engager plus rapidement et plus massivement les travaux nécessaires.

Cette aide de la Ville de Lyon, baptisée éco-patrimoine parc social, sera d'ailleurs cumulable avec le programme Écoréno'v de la Métropole de façon à faire jouer au maximum l'effet levier.

S'agissant de l'aide de la Ville, le principe est simple : 2 500 € par logement jusqu'à des ensembles ou tranches de 40 logements, et dégressifs au-delà pour des travaux qui visent le label bâtiment basse consommation rénovation.

Je crois que l'on dit BBC rénovation d'ailleurs, cela va plus vite.

Par ailleurs, pour les projets de ravalement de façades, avec des enduits correcteurs thermique, le même principe que celui qui a été voté pour le parc privé – Noé nous en avait déjà entretenu, je crois, ici –, c'est-à-dire la prise en charge d'un forfait de 70 € par m², correspondant environ à 70 % du surcoût par rapport à un enduit classique.

Le tout étant, bien entendu, encadré par des conventions passées avec les bailleurs, dont vous avez pu prendre connaissance du modèle en pièce jointe à la délibération.

L'enveloppe globale allouée à cette opération est d'1 million d'euros, ce qui permettra d'aider l'éco-rénovation d'au moins 400 logements, sur la période 2023-2025.

Je vous propose donc, chers collègues, de donner, sans plus attendre, un avis favorable à cette délibération pour limiter le nombre de passoires thermiques sur la ville et sur notre arrondissement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je tiens à saluer la démarche d'élaboration de cette délibération par la conseillère déléguée, Sophia POPOFF.

Cette délibération bénéficie beaucoup aux petits immeubles de logement social du parc ancien, comme vous l'avez dit, et intéresse, de ce fait, beaucoup le 1^{er} arrondissement.

Je vous redonne la parole pour la suite, Monsieur l'Adjoint.

10 - 5386 – Bertrand PINOTEAU - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024) - Direction de l'Aménagement Urbain

Merci.

Je vais être plus bref sur cette délibération, qui nous est à nouveau soumise pour avis mais qui concerne, pour le moment, essentiellement les 7^e, 8^e et 9^e arrondissements de la ville de Lyon ainsi que d'autres communes de la métropole.

Le POPAC, le programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés, est, en effet, encadré par une convention cosignée par la Métropole de Lyon, l'Agence nationale de l'habitat – l'Anah –, la Caisse des dépôts et consignations et, enfin, l'État, qui prévoit le cofinancement d'un dispositif d'accompagnement préventif des copropriétés en situation difficile, notamment des situations de dégradation ou de fragilité.

À noter que ce dispositif est reconduit des précédents mandats et qu'il prévoit – c'est la raison pour laquelle notre avis est sollicité – une participation financière des communes, qui ne sont pas signataires mais qui sont sollicitées financièrement.

Le budget global est d'environ 350 000 € sur 3 ans et la part incombant aux communes sera de l'ordre de 40 000 €.

Le montant dû par la Ville de Lyon sera calculé en fonction du nombre de copropriétés effectivement suivies.

Il y en a une quarantaine, à ce jour, issues des actions passées.

En tout état de cause, ce montant pour la Ville de Lyon est plafonné à 6 000 € par an.

Je vous propose, chers collègues, sans entrer davantage dans le détail, de donner un avis favorable à cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

C'est vrai que cet engagement dans la lutte contre l'habitat dégradé, l'aide, l'accompagnement des copropriétés est vraiment important.

C'est une action importante, aussi, de la Métropole.

Bien-sûr, on pense au terrible drame qui a eu lieu à Vaulx-en-Velin, dans la nuit du 15 au 16 décembre dernier, et qui rappelle combien cette action est cruciale.

Je vous redonne la parole, à présent, pour présenter des rapports sur le volet solidarité, le premier concernant le plan d'actions Ville hospitalière.

Solidarité

11 - 5310 – Bertrand PINOTEAU – Plan d'actions « Lyon Ville hospitalière » 2022-2026 – Mission égalité et hospitalité

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, « Lyon Ville hospitalière », quel beau programme pour une délibération.

Je regrette sincèrement pour elle que Malika HADDAD GROSJEAN, qui est en charge de cette délégation de la Ville inclusive, soit malheureusement absente et ne puisse pas donner toute la dimension de son talent d'oratrice pour sublimer ce programme.

« Lyon Ville hospitalière », cela semble aller de soi, bien entendu, une ville à la croisée des chemins depuis toujours, une ville d'accueil, une ville humaniste, c'est bien naturel, mais souvenons-nous, chers collègues, d'où nous venons et cela il n'y a pas si longtemps.

Une ville, où sur le mandat précédent, le Maire Gérard COLLOMB donnait l'ordre aux services de faire couper l'eau dans les parcs où avaient échoué des familles sans abris.

Cela se passait à quelques pas d'ici, dans le jardin des Chartreux.

Alors oui, nous devons, à travers ce plan d'actions, saluer une démarche volontariste qui fait naturellement suite à l'adhésion de la Ville de Lyon, dès décembre 2020, en début de mandat, à l'Association nationale des villes et territoires accueillants, l'ANVITA.

Association ANVITA, rappelons-le, qui prône l'accueil inconditionnel et digne des personnes.

Association à laquelle la mairie du 1^{er} arrondissement, fidèle à son ADN d'innovation et sous l'impulsion de Nathalie PERRIN GILBERT, avait adhéré dès sa création en 2018.

Je vous conseille chaleureusement, chers collègues, pour ceux qui ne l'auraient pas encore lu, l'excellent « Guide pour une France accueillante » qui a été publié l'année passée par l'ANVITA.

Revenons à ce plan d'actions.

Sous l'égide de la mission égalité-hospitalité de notre collègue adjointe Sylvie TOMIC, une démarche participative a été menée avec différents services de la Ville, les bibliothèques, mairies d'arrondissement, les services de l'éducation, de la petite enfance, Lyon en direct, les services de la santé, de la démocratie ouverte, etc., pour partager les enjeux, rassembler et donner à voir les dispositifs déjà existants et identifier les pistes d'amélioration, avec comme grandes ambitions de rendre possible l'accès à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, au logement, les conditions de la dignité et du respect des libertés et droits fondamentaux des personnes.

Ambition également de faciliter l'insertion dans la société par l'éducation, l'apprentissage de la langue, l'emploi, le sport, la culture et la participation à la vie citoyenne.

Ambition de favoriser l'accès aux droits et à l'information, de faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire et de soutenir les initiatives associatives et citoyennes.

Ce plan très riche comporte, à l'arrivée, 51 actions sur les compétences Ville, dont

une vingtaine sont nouvelles et à développer.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous citer toutes les actions ici mais, comme Sylvain GODINOT, je vais faire un choix, certaines parmi les nouveautés ont retenu mon attention :

- La création d'un lieu d'accueil identifié pour les personnes primo-arrivantes, un point d'information et d'orientation mais aussi un espace de répit et de rencontre ;
- La création d'une carte de citoyenneté de résidence. La dénomination est, apparemment, provisoire encore, mais l'enjeu est bien de reconnaître la présence d'une personne sur le territoire et de faciliter son accès aux démarches et services ;
- Le projet d'ouverture d'un second pôle hygiène, en plus des bains douches municipaux Delessert du 7^e arrondissement ;
- L'expérimentation de contrats d'apprentissage pour les mineurs non-accompagnés au sein de la Ville ;
- L'accessibilité à la carte culture aux personnes, quel que soit leur statut administratif.

Certes, il reste beaucoup à faire.

D'abord, il faut s'assurer que les moyens humains et matériels seront bien mis en regard de ces larges ambitions.

Il reste beaucoup à faire, encore, pour atteindre le triptyque de réussite – cher à Damien CARÊME, co-fondateur de l'ANVITA, qui n'a de cesse de rappeler dans l'ensemble de ses publications –, à savoir la réussite c'est lorsque l'État, les collectivités et la société civile travaillent ensemble.

Il conviendra également d'écouter, de faire confiance et d'aider les acteurs locaux, qui sont en première ligne pour accueillir les nouveaux et nouvelles habitant(e)s.

C'est donc en vous invitant tout à la fois à saluer le chemin déjà parcouru et à être très conscient du travail qui reste à accomplir que je vous propose, chers

collègues, de donner un avis très favorable à ce plan d'actions et à cette délibération 5310.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de passer au vote pour donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je rappellerais, effectivement, comme vous l'avez dit, que la mairie du 1^{er} est très engagée depuis longtemps et poursuit cet engagement avec l'accueil d'événements de sensibilisation.

Notamment, nous avons eu Migrant'scène, qui est le festival organisé par la Cimade qui a tenu un de ses événements dans la mairie du 1^{er}.

Le soutien aux associations de solidarité, qui font l'accueil concret et l'aide concrète au quotidien, et également l'aide à l'accès aux droits.

Depuis la création du guide Watizat à Lyon, qui est un petit guide pratique pour les nouveaux arrivants sur la ville en besoin d'aides sociales, alimentaires, hygiène, etc., ce guide multilingue est disponible à l'accueil de la mairie du 1^{er}.

Nous allons, à présent, examiner des rapports portant sur la solidarité toujours, avec le soutien à la vie associative et à l'action internationale.

Je donne la parole à Laurence BOFFET pour nous les présenter.

12 - 5302 – Laurence BOFFET– Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale – Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1 – Cabinet du Maire – Service des Relations Internationales

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de la première tranche de subvention de soutien aux associations qui participent au développement et à la solidarité internationale.

Vous connaissez bien ce principe maintenant, puisqu'il y a bien deux tranches dans l'année.

C'est la première, cette fois-ci, sous la forme d'appel à projets.

L'année 2023 est parfaitement identique sur les modalités à celle de 2022, et l'enveloppe générale a été votée en Conseil municipal du 20 septembre 2022.

Pour cette mouture 2023, 67 dossiers ont été reçus éligibles, 17 nouveaux porteurs de projets.

Pour cette première phase, il est proposé d'apporter un soutien à 30 structures sur les 67, et donc 4 nouvelles structures, pour un montant total de 115 000 € qui se répartit sur différents thèmes :

- L'interculturalité ;
- L'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale ;
- La solidarité internationale.

Je ne vous les cite pas toutes.

Je vous rappelle, simplement, celles qui concernent le 1^{er} :

- On a le concours international de musique de chambre de Lyon, qui va être soutenu pour 2 500 €, puisque la musique de chambre de Lyon a son siège dans le 1^{er} arrondissement ;
- Une autre structure, que l'on connaît bien, le CMTRA, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes, qui n'est pas dans Lyon 1^{er} mais dont l'action subventionnée est bien sûr dans le jardin des Chartreux et qui est encore soutenu, cette année, pour 3 000 € ;

- Un petit nouveau, la Maison de l'Amérique latine et des Caraïbes en Auvergne-Rhône-Alpes, pour un partenariat avec l'Instituto Cervantes et l'exposition de vêtements traditionnels du Panama et du Guatemala. Cette nouvelle structure est soutenue pour 1 000 € ;
- Puis, Regard Sud pour l'édition de son festival de cinéma du sud pour 2 000 € ;
- Également des nouveaux, je crois, pour ce programme-là en tout cas, E-graine Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme « Un univers citoyen, bougeons nos frontières », qui est soutenu pour 2 000 €.

Je vous propose, bien entendu, de donner un avis favorable à tous ces soutiens.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable à l'unanimité.

Maintenant, nous allons examiner les rapports sur la thématique de la nature en ville.

Je donne la parole à Lucie PERRIN pour nous les présenter.

Nature en ville

13 - 5263 - Lucie PERRIN - « Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines » - Opération 01040001 - Lancement et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 20012 - Direction Sécurité Prévention

Chers collègues, Madame la Maire, cette délibération n° 5263 porte sur la mise en sécurité des galeries souterraines du parc Sutter.

À la suite du glissement de terrain du 13 novembre 1930, communément appelé catastrophe de Fourvière, la Ville de Lyon a défini des zones à risque géotechnique.

Le périmètre de ces dernières a évolué, au fil du temps, pour aboutir à la version actuelle définie par l'arrêté municipal du 25 septembre 2009.

Ces zones sont principalement situées pour les collines des 1^{er}, 5^e et 9^e arrondissements qui constituent les balmes.

Courant 2017, dans le cadre des travaux préparatoires au chantier de réhabilitation du parc Sutter, au 10 rue de Vauzelles, à Lyon 1^{er}, un réseau de galeries souterraines de captage d'eau nécessitant des confortements a été découvert par la Ville de Lyon.

Après avis des experts de la Commission des balmes de la Ville, qui s'est réunie le 21 septembre 2017, un arrêté municipal a été pris par le Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale, pour interdire l'accès au parc en attendant la réalisation d'investigations complémentaires.

La Ville de Lyon a réalisé pour 100 000 € de travaux conservatoires pour permettre la réouverture du parc.

Compte tenu de la nécessité de restructurer ces différents équipements devenus vétustes, l'objet de la présente délibération est de conforter de manière pérenne la galerie souterraine située sous le parc.

Les travaux canaliseront les circulations d'eau souterraine et préviendront les effondrements du sous-sol pouvant remonter à la surface.

Ces conditions pourront permettre de relancer des études du projet de réaménagement du parc.

Cette opération est estimée à 600 000 €.

Les marchés de travaux de coordination santé/prévention/sécurité, de contrôle

technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions suivantes :

- Le lancement de l'opération n° 01040001 – Mise en sécurité des galeries souterraines du parc Sutter est approuvé.

Cette opération sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme sécurité et prévention des risques sur balmes 2012-2016, n° 2021-4, programme 20000-12.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

De plus, conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, et seront imputés à hauteur de 600 000 € en 2023.

Cet échéancier prévisionnel est susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir.

Enfin, pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toute participation financière potentielle, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen auprès des partenaires concernés.

À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

Merci pour votre attention.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour cette présentation exhaustive de la délibération.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame Laurence BOFFET.

Madame Laurence BOFFET

Juste une petite remarque à brûle-pourpoint mais qui va rappeler des choses à Fatima BERRACHED.

On a un peu découvert le pot aux roses que l'on soupçonnait, à l'occasion aussi des travaux préparatoires suite au projet du Conseil d'arrondissement des enfants qui avait lieu le mandat d'avant, qui visaient à un peu rénover ce parc, et notamment les jeux du parc Sutter.

C'est une très bonne nouvelle qu'on engage les travaux du parc, même s'il avait eu des réouvertures, etc., sa consolidation, et que l'on puisse enfin avancer sur sa rénovation assez attendue dans l'arrondissement.

Madame Yasmine BOUAGGA

Effectivement, mais cela risque de demander un peu de patience parce que l'état des galeries n'est pas totalement connu, à ce jour, et donc la durée des travaux est fortement incertaine.

Il faut bien commencer donc on peut se réjouir de ce démarrage.

Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération qui permet qu'on engage l'action pour la sécurisation de ce parc, et sa réouverture et sa rénovation par la suite, bien sûr.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Je vous redonne la parole, Madame Lucie PERRIN, pour nous présenter la délibération suivante.

14 - 5263 – Lucie PERRIN – Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros - Direction des Espaces Verts

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations, pour un montant de 78 192 €, ayant pour objet le renforcement de la biodiversité urbaine.

Quelques éléments de contexte :

En 2021, l'Atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon.

Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel, de favoriser la fonctionnalité des écosystèmes urbains et leurs trames, mais également de répondre aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais en matière d'implication citoyenne, la Ville de Lyon a publié, à l'été 2022, un appel à projets visant à recueillir les propositions d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire lyonnais.

Cet appel à projets était ouvert aux associations loi 1901, ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement, et proposant les actions sur le territoire communal.

Pour être éligibles, les projets devaient être innovants, impliquants, apprenants et permettre d'enrichir la connaissance du patrimoine naturel ou d'améliorer la conception et la gestion de la nature en ville.

Une attention particulière a été apportée aux projets d'ores et déjà engagés sur l'ensemble des neuf arrondissements lyonnais, dans une logique de continuité.

Les subventions accordées sont annuelles, non reconductibles, affectées à des projets spécifiques et non pas à du fonctionnement en général, et n'excèdent pas un montant global de 20 000 € par projet.

13 associations œuvrant sur le territoire ont répondu à l'appel à projets.

19 projets ont ainsi été proposés, pour un montant total demandé de 198 840 €.

10 associations ont été retenues, parmi lesquelles la LPO, la FNE ou encore Odysseus 3.1.

Une autre association, située dans le 1^{er} arrondissement, a été retenue : Des Espèces Parmi'Lyon.

Le projet de cette association s'intitule « Bois mort, source de vie » et a pour but de favoriser la vie dans les vieilles souches qui sont rares en milieu urbain.

Cette association sera financée à hauteur de 3 000 € pour la mise en place de ce projet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, chers collègues, d'adopter les décisions suivantes :

- Les subventions, pour un montant de 78 192 €, sont allouées aux 10 associations retenues ;
- D'autre part, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents ;
- Enfin, la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65748, fonction 511, programme PATRIPAY8.

Merci de votre attention.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci.

Vous avez très bien signalé l'action proposée par Des Espèces Parmi'Lyons qui est très actif sur diverses et autres actions et notamment, avec le Conseil d'arrondissement des enfants, ils nous préparent un nouveau projet très intéressant sur la friche du Bon Pasteur.

Nous allons examiner un rapport concernant les mobilités et je vais donner la parole à Benoît SCIBERRAS pour nous le présenter.

Mobilités

15 - 5180 – Benoît SCIBERRAS – Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » - Direction de la Mobilité Urbaine

Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les habitants, chers citoyens, en 2021, nous avons voté le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprenait le projet Rue aux enfants, végétalisation.

En juillet 2021, nous approuvons, aussi, le lancement de l'opération dédiée à l'accompagnement des apaisements écoles ainsi qu'une partie du programme végétalisation espace public pour la période de 2021 à 2026.

L'opération Rue des enfants ambitionne l'apaisement et la réappropriation de l'espace public autour des écoles et des crèches pour une ville à hauteur d'enfant, de façon à pérenniser notre réponse aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques.

Aussi, je vous rappelle que ces actions passent, notamment, par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile, la facilitation des déplacements à vélo, la végétalisation ainsi que la création d'espaces de jeux.

Aussi, je vous rappelle que deux établissements scolaires du 1^{er} arrondissement sont concernés par cette opération Rue des enfants, à savoir :

- l'école Robert Doisneau avec un aménagement provisoire qui a vocation à être rendu pérenne prochainement ;
- L'école Victor Hugo dont l'impasse Flesselles sera bientôt fermée à la

circulation, excepté pour les livraisons, et permettra aux enfants de réaliser prochainement une fresque ;

- Un troisième établissement, l'école Aveyron, sera également végétalisé.

Ainsi, cette opération implique des interventions sur voirie, lesquelles seront de plusieurs natures :

- Aménagement de l'espace public ;
- Piétonisation ;
- Sécurisation des sites ;
- Reprise des éclairages.

La Métropole étant seule compétente en matière de voirie, je vous invite, évidemment, à vous prononcer pour cette délibération et à adopter la décision suivante : l'attribution d'un fond de concours de 700 000 € maximum, à la Métropole de Lyon, dans le cadre de l'opération n° 60023842 – Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès).

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame BERRACHED.

Madame Fatima BERRACHED

Je voudrais juste faire un petit focus sur les aménagements qui seront faits prochainement aux abords de l'école élémentaire Victor Hugo.

C'est l'artiste Pierre LAURENT qui accompagne deux classes.

J'ai pu voir le travail réalisé par les enfants, et ils devraient pouvoir peindre la chaussée au cours du mois de juin.

On n'a pas encore de date précise mais cela se fera avant la fin de l'année scolaire.

Les enseignantes sont ravies du projet mené, et surtout, impressionnées par

l'imagination que peut avoir Pierre LAURENT avec les enfants, qui reprend tout le travail fait par les enfants.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

On voit-là que c'est un projet qui excède la question de la voirie.

Il y a aussi toute une démarche artistique qui fait participer les enfants et permet cette réappropriation de l'espace devant les écoles.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous allons examiner des délibérations portant sur la santé, à présent.

En l'absence de David SOUVESTRE, c'est moi qui vais vous présenter la délibération numéro 5308.

Santé

16 - 5308 – Yasmine BOUAGGA – Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Étude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires - Direction de l'Écologie Urbaine

C'est une délibération qui porte sur un partenariat entre la Ville de Lyon et Santé publique France pour un outil d'évaluation de la qualité de l'air qui s'appelle EQIS, et qui sera développé dans toutes les écoles de la Ville.

C'est un outil qui cible les polluants de l'air intérieur comme le formaldéhyde qui

est issu, notamment, du mobilier, et les polluants de l'air extérieur comme le dioxyde d'azote qui est issu, en particulier, de la circulation routière.

Ces deux composants sont causes de maladies respiratoires comme l'asthme, et l'outil EQIS est un outil de mesure qui permet de mieux connaître et de traiter les problèmes d'exposition à la pollution.

C'est un outil qui va s'ajouter à celui qui a déjà été adopté lors du précédent Conseil et qui ciblait spécifiquement certains établissements, parmi lesquels l'école Michel Servet.

Je vais profiter de cette délibération pour donner un élément d'actualité important concernant cette école, puisque les parents d'élèves et l'association Greenpeace France avaient porté devant le tribunal le problème de la pollution de l'air dans cette école.

Le jugement rendu ne condamne pas la Ville, la Métropole et l'État, notamment parce que les mesures prises par la Ville, qui sont la fermeture de la cour et de la façade nord, ont permis de préserver les élèves des polluants liés à la circulation motorisée.

Nous sommes loin, pour autant, de nous réjouir de cette décision puisqu'elle relève l'insuffisance des plans étatiques de protection de l'atmosphère et qu'on constate que la pollution atmosphérique est un réel problème de santé publique pour tous les habitants de l'agglomération.

Beaucoup l'ont ressenti dans leur chair lors du dernier pic de pollution.

Concernant l'école, nous continuons à nous mobiliser pour engager les travaux sur l'école.

Nous avons déjà voté, en programmation des investissements de la Ville, des travaux, et les études sont en cours et seront bientôt présentées.

Nous nous mobilisons aussi pour réduire la circulation aux abords de l'école avec des projets pilotés par la Métropole :

- Le projet sur la rive droite du Rhône pour réduire la circulation sur ce

grand axe ;

- Le développement d'une ligne de transport en commun, bus ou tram, dans une des voies du tunnel ;
- À quoi s'ajoute la zone à faibles émissions sur l'ensemble de la ville de Lyon.

Je vous remercie donc de donner un avis favorable à cette délibération qui nous donne un outil supplémentaire pour mieux lutter contre les pollutions dans tous les établissements scolaires.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour votre avis favorable à l'unanimité.

Nous avons parlé, pas mal déjà, des écoles et donc nous allons examiner les rapports portant sur l'enfance et l'éducation.

Je donne, pour cela, la parole à Fatima BERRACHED.

Enfance et éducation

17 - 5312 - Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres - Direction de la Petite Enfance

Madame la Maire, chers collègues, chaque année, pour rappel, la Ville de Lyon octroie des subventions de fonctionnement aux équipements de la Petite Enfance, et selon les projets, la Ville peut attribuer des subventions d'investissement.

Ces subventions de fonctionnement sont versées en deux tranches : 80 % en mars et 20 % en septembre.

Or, pour 2023, il était apparu nécessaire d'inscrire le vote d'une avance de subvention dès le mois de janvier, par anticipation au vote du budget primitif de la Ville qui sera adopté au mois de mars.

Le présent rapport concerne ainsi le complément de cette première tranche.

L'enveloppe totale est de 1 238 624 € et concerne, bien évidemment, l'ensemble des équipements Petite Enfance du 1^{er}, crèches associatives, le relais petite enfance Les P'tits Soyeux ainsi que la ludothèque Croc aux Jeux.

Pour permettre aux équipements Petite Enfance du 1^{er} de fonctionner, je vous invite à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole pour les autres délibérations.

Le présent rapport, le 5356, concerne les modifications des périmètres scolaires pour la prochaine rentrée.

Pour rappel, les modifications de périmètres scolaires ont pour objectif d'équilibrer les effectifs scolaires entre les écoles puisque l'école d'affectation des écoles est fonction du domicile des familles.

Le présent rapport concerne l'ensemble des arrondissements, avec des modifications pour le 7^e arrondissement, un périmètre commun au 4^e et 9^e arrondissements laissant ainsi le choix aux familles.

Il n'y a aucune modification pour le 1^{er} arrondissement.

Je profite de la présentation de ce rapport pour annoncer la nouvelle édition de la rencontre « Bienvenue à la maternelle » qui aura lieu le mardi 28 mars, à 18 h 30.

Cette rencontre est à destination des familles dont les enfants feront leur rentrée en maternelle à la prochaine rentrée.

Les modalités d'inscription à cette rencontre seront prochainement communiquées aux familles.

Enfin, avant de vous inviter à donner un avis favorable, je souhaiterais aussi faire un focus sur la prochaine rentrée scolaire, puisque le 1^{er} arrondissement vivra encore des fermetures de classes.

Le 1^{er} arrondissement risque, en effet, la fermeture de 4 à 5 classes pour la prochaine rentrée.

Les écoles concernées sont :

- L'école primaire des Tables Claudiennes avec deux classes, une en maternelle et une en élémentaire ;
- L'école élémentaire Robert Doisneau avec une classe ;
- L'école élémentaire Victor Hugo avec une classe également ;

- Enfin, la maternelle Raoul Dufy avec un risque de fermeture d'une classe.

Je souhaite sincèrement renouveler mes remerciements auprès des enseignants et enseignantes de nos écoles publiques.

Des enseignants et enseignantes engagés et investis auprès de nos enfants scolarisés dans nos écoles.

Pour en revenir au présent rapport, je vous invite à, bien évidemment, donner un avis favorable.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier aussi, Madame Fatima BERRACHED, pour votre mobilisation, pour essayer d'empêcher les fermetures de classes autant que possible pour maintenir à la fois les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des enfants.

C'est très compliqué, vu le contexte qui touche à la fois l'ensemble de la ville et l'ensemble des grandes villes, en fait, en France.

On espère, au moins, limiter les dégâts dans le 1^{er} arrondissement.

Je vous redonne la parole pour la délibération 5355.

19 - 5355 – Fatima BERRACHED – Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association – Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention - Direction de l'Éducation

La Ville de Lyon doit contribuer au financement des écoles privées sous contrat d'association de son territoire.

Ainsi, elle doit participer par convention triennale au fonctionnement des écoles privées.

Le présent rapport consiste à approuver la nouvelle convention et à valider l'octroi de subvention, avec 920 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe élémentaire et 1 300 € par élève lyonnais scolarisé dans une école maternelle.

Tout en sachant que depuis la loi du 26 juillet pour une école de la confiance, cette obligation est également étendue aux écoles maternelles privées, puisque l'instruction est devenue obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans.

Malgré mes réserves, que je détaillerai dans un instant, je vous invite malgré tout à donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

J'ai noté des demandes d'intervention.

Nous commençons par l'intervention du groupe Lyon en Commun.

Je vous donne la parole, Monsieur Bertrand PINOTEAU.

Monsieur Bertrand PINOTEAU

Oui, merci Madame la Maire.

Au nom du groupe Lyon en Commun, je tiens à signifier pourquoi nous allons donner un avis favorable alors que les convictions que nous portons auraient pu nous amener à voter contre cette délibération.

C'est une disposition légale, il faut donc, en effet, l'appliquer.

Le droit français consacre la liberté de choix de l'enseignement des familles.

Le code de l'Éducation stipule que la prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat doit se faire dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public.

C'est donc pourquoi nous allons donner un avis favorable.

Mais, premier point, s'agissant ici d'attributions d'argent public, nous estimons que les éléments de contrôle ou d'intervention sur le fonctionnement de ces établissements sont totalement insuffisants.

Les élus représentant la Ville sont seulement invités aux AG annuelles mais non aux conseils d'administration des établissements.

L'État nous semble avoir, lui-même, peu d'exigences en la matière.

Second point, il nous apparaît que les établissements privés contribuent à la non-mixité et à la fracture sociale.

Cette non-mixité sociale, ou pourrait-on dire plutôt cette insuffisante mixité sociale à l'école, est une réalité qui se constate désormais à la fois dans le privé et, par voie de conséquence, dans le public.

Les proportions d'élèves issus de milieux très favorisés, d'une part, et défavorisés, d'autre part, sont aujourd'hui quasiment exactement inverses, dans le privé et dans le public ; et l'écart, semble-t-il, ne cesse de se creuser.

Nous aurions donc besoin, sur ce sujet, d'une volonté politique de changement au plan national.

Il ne s'agit pas de rouvrir la guerre scolaire des années 80, mais bien d'une volonté de rééquilibrage dans le but de rétablir la mixité et le vivre ensemble dès l'école.

Bien entendu, le conditionnement des financements au respect de la carte scolaire se heurte toujours au principe constitutionnel de la liberté de choix de

l'instruction, et le député insoumis Paul VANNIER en a récemment fait les frais à travers le refus de son amendement au projet de loi de finances 2023.

D'autres voies sont, sans doute, possibles pour l'attribution de fonds publics au fonctionnement des établissements privés sous contrat, comme – pourquoi pas – par exemple, une modulation en fonction du montant de la contribution des familles, et donc des recettes propres des établissements privés.

Un travail parlementaire est, à notre sens, nécessaire sur ce sujet, à un moment où la pression des inégalités sociales et scolaires devient de plus en plus insupportable.

En attendant, nous appliquons la loi et nous donnons un avis favorable à cette délibération.

Merci de votre attention.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Fatima BERRACHED au nom de son groupe, la Manufacture de la Cité.

Madame Fatima BERRACHED

Ce projet de délibération est un sujet qui m'embarrasse depuis longtemps, à savoir le financement d'établissements privés dans un secteur essentiel du service public : l'éducation.

En effet, alors que les écoles publiques que j'évoquais précédemment sont en difficulté, il nous est demandé de valider le principe de subvention à des établissements privés sans qu'en contrepartie, nous puissions avoir, par exemple, des vues ou d'influences sur leur fonctionnement, ni invitations à participer aux conseils d'école, conseils d'établissement, ni réciprocité dans l'occupation des locaux sportifs, ce qui me semble déséquilibré.

Je ne vais, sans doute, pas me faire de nouveaux amis mais ces écoles mettent en

avant leur excellence et leur réussite scolaire en opposant régulièrement la comparaison avec l'école publique, ce qui m'embarrasse doublement.

Tant mieux pour elles et les enfants accueillis en leur sein, pourrait-on dire.

Mais, on sait que globalement, cela se fait, quoi qu'on en dise, au détriment de la mixité sociale qui est nécessaire et de la réussite éducative pour toutes et tous, d'où que l'on vienne, quel(les) que soi(en)t le territoire où nous vivons ou les conditions sociales de chacun.

Défendant le service public, quel qu'il soit, depuis de nombreuses années, vous comprendrez donc mon malaise.

Je souhaite, toutefois, apporter un bémol quant à l'implication des établissements privés du 1^{er}.

En effet, depuis plusieurs années, nous comptons, dans les effectifs du Conseil d'arrondissement des enfants, des enfants scolarisés dans les équipements privés du 1^{er}.

Il s'agit d'enfants impliqués, comme les autres, dans l'apprentissage de la vie citoyenne et ce ne sont pas eux qui doivent être pénalisés, bien évidemment.

J'apporterai, malgré tout, un avis favorable.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Sylvain GODINOT pour le groupe Les Écologistes.

Monsieur Sylvain GODINOT

Eh bien, je voudrais m'associer aux propos des deux groupes précédents pour souligner les deux points qui nous dérangent, effectivement, dans la loi actuelle.

Premier point sur la gouvernance – comme vous venez de l'évoquer –, nous

trouvons anormal que les pouvoirs publics ne soient pas associés, à titre d'administrateurs, dans les écoles privées et nous demandons à ce qu'ils puissent l'être le plus rapidement possible.

Deuxième point, nous vous rejoignons parfaitement sur l'enjeu de mixité sociale et il n'est pas souhaitable que l'on bénéficie du même financement quand on accueille, statistiquement, des enfants beaucoup plus favorisés.

Nous demandons à ce qu'il y ait un système de prise en compte de la diversité sociale qui soit mis en place avec un système, peut-être, de bonus-malus qui vienne ajuster les financements pour inciter le secteur privé à prendre sa part d'un effort de mixité sociale.

Je vous remercie et nous voterons, quand même, favorablement puisque la loi nous le demande.

Madame Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je sais que l'adjointe à l'éducation fait remonter au niveau national ces préoccupations qu'elle porte avec force.

Comme l'ont souligné les différents groupes de la majorité, la loi nous enjoint, de fait, à voter pour cette délibération, donc je vous demande de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable.

Nous allons passer à l'examen d'une délibération portant sur le sport.

Je vous donne la parole, Monsieur Sylvain GODINOT, avec votre casquette de conseiller d'arrondissement au sport.

Sport

20 - 5347 – Sylvain GODINOT – Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby « Ovalyon 2023 » du 7 au 9 avril 2023 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e - Direction des Sports

Tout à fait.

Eh bien écoutez, il s'agit d'examiner l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Les Rebelyons.

Cette association va participer au tournoi de rugby Ovalyon.

J'ajoute qu'elle siège dans le 1^{er} arrondissement et c'est pour cela qu'elle est présentée en conseil d'arrondissement.

Elle participe à l'égalité entre toutes et tous, et je vous invite donc à lui donner un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci pour cet avis favorable à l'unanimité qui permettra de mettre un peu de diversité aussi dans la perspective de l'accueil de la coupe du monde de rugby, à l'automne.

Nous allons, à présent, examiner des délibérations portant sur le patrimoine et la culture.

Je vais vous redonner la parole, Monsieur GODINOT, avec votre autre casquette

d'adjoint délégué au patrimoine à la Ville de Lyon.

Patrimoine et culture

21 - 5364 – Sylvain GODINOT – « Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques » - place de la Comédie, à Lyon 1^{er} - Opération n° 01014076 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020 - Direction de la Construction

Oui, merci.

Alors, vous connaissez tous l'Opéra de Lyon, qu'on ne présente plus.

Nous avons voté, en début de mandat, une opération d'environ 1 million d'euros de budget pour rénover la moitié des ascenseurs et des escaliers mécaniques de cet équipement qui sont arrivés en fin de vie.

Il s'agit juste, par cette opération, d'ajuster le montant de travaux de cette rénovation.

Je vous invite donc à l'adopter.

Je vous remercie.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Si vous souhaitez avoir le détail, le coût global de l'opération est porté à 1 400 000 € toutes taxes comprises, à présent.

Nous subissons l'inflation et nous voyons à quel point les mobilités sobres pourraient nous aider.

Je propose de soumettre ce rapport au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité, qui nous permettra donc de finir ces travaux.

Je vais donner la parole à Yves BENITAH pour une série de délibérations sur le domaine de la culture.

Culture

22 - 5305 - Yves BENITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi une petite introduction sur la question culturelle.

Vous savez que la culture est un budget important de la Ville de Lyon, assez conséquent, et que notre territoire est un territoire qui abrite de nombreux(ses) équipes artistiques, lieux, galeries.

Comme vous le constaterez dans un certain nombre de ces délibérations, vous retrouverez un certain nombre d'acteurs de notre territoire.

Il y a 7 délibérations, donc on peut, peut-être, les regrouper par 2 ou 3 pour faciliter un peu les choses.

Je pense présenter les deux premières délibérations.

La délibération 5305, il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel, plus communément appelé FIC, et le Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles, appelé FIMA, pour un montant assez conséquent, un montant global de

571 000 €.

Cette délibération porte sur les premiers lieux, événements éligibles, à des subventions de la Ville pour l'année 2023. On peut noter un certain nombre de structures sur l'arrondissement, que je vais vous citer et qui confirment, effectivement, que notre territoire est un territoire qui abrite de nombreux acteurs culturels.

Nous avons une subvention pour un certain nombre de galeries :

- La première étant la galerie et l'association BF15, pour un montant de 60 000 € ;
- La deuxième étant la Salle de bains, pour un montant de 12 000 € ;
- Le Bleu du Ciel, qui est aussi une galerie dans le 1^{er}, pour un montant de 30 000 € ;
- Je me permets de citer une galerie résidente qui est sur le 4^e, à la Croix-Rousse, qui est l'Au46, qui fait un travail remarquable d'ailleurs ;
- OHM_ART, pour un montant de 2 000 € ;
- La galerie Le Réverbère, pour un montant de 4 000 € ;
- Le Collectif Item, pour un montant de 4 000 €, aussi ;
- En matière de cinéma, une subvention, qui est aussi une galerie, qui s'appelle Regard Sud, pour leur festival du cinéma du sud, pour un montant de 8 000 € ;
- Nous avons aussi, et nous tenons à le signaler, l'arrivée, sur les pentes de la Croix-Rousse, de l'association Lyon Bande Dessinée Organisation, qui sont les organisateurs du festival Lyon BD qui va bientôt avoir lieu, et donc je vous conseille de vous y rendre, magnifique manifestation. Le montant est assez conséquent mais l'organisation et le festival est important et puis l'association s'est engagée aussi à faire vivre la BD sur les pentes, et plus largement sur la ville de Lyon ; ils seront installés dans l'ancien collège Truffaut. Là, pour un montant de 100 000 € ;
- Je tiens aussi à signaler une association qui est sur le 4^e, mais nous l'avons soutenue assez fortement, l'association Ça Presse, qui organise le festival du dessin de presse et de la liberté d'expression, auquel nous nous associons chaque année ;

- En matière de musiques actuelles, l'Hot club de Lyon, qui est revitalisé et qui est subventionné à hauteur de 20 000 € ;
- Et puis, en matière de théâtre, l'Espace 44, pour un montant de 10 000 €.

Madame la Maire, j'amène un point de vigilance par rapport à l'Espace 44 qui, pendant de nombreuses années, a été une scène découverte, qui a perdu ce label – je ne sais pas si on dit toujours label ou pas –, cette appellation, et qui subit une baisse assez conséquente.

Donc, je demanderais un point de vigilance pour faire en sorte que ce lieu continue à vivre, à continuer à faire son travail autour de l'émergence, mais pas uniquement, puisqu'on a des artistes confirmés qui sont programmés, et c'est un studio qui fait partie de ces lieux – on en a plusieurs sur notre arrondissement –, qui font vivre le théâtre au plus près des habitants.

Je renouvelle ce point de vigilance pour que ce lieu continue à vivre malgré tout.

Voilà pour cette première délibération.

Évidemment que je vous demanderai d'apporter un avis favorable.

23 - 5307 – Yves BENITAH – Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles

La deuxième délibération, qui va un peu dans le même sens, c'est l'attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles, délibération permettant une aide au fonctionnement et une mise en réseau des lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création, dont certains se trouvent dans le 1^{er} arrondissement.

Sur ces huit lieux « Scènes découvertes », trois sont sur notre territoire et pas des moindres :

- Le lieu A Thou Bout d'Chant, géré par l'association Les Clés de la lune ;
- L'association LEROCKEPAMORT, qui gère le lieu de musiques actuelles le Kraspek Myzik, sur la montée Saint-Sébastien ;
- Le Grand Nid de Poule, qui est un lieu éphémère qui se trouve sur notre arrondissement, en l'occurrence l'amphithéâtre des Trois Gaules, et qui l'occupe notamment pour leur festival qui va s'ouvrir en avril, pendant deux mois et demi/trois mois, jusqu'à début juillet ;
- Les Clochards Célestes, encore un autre lieu qui est financé dans ce cadre des « Scènes découvertes ».

Chers collègues, je vous invite à voter favorablement ces deux délibérations.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour la délibération 5305 et 5307.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour ce vote favorable à l'unanimité.

Je vous redonne la parole, Monsieur BENITAH, pour les autres délibérations.

24 - 5369 – Yves BENITAH – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement « la Basse-Cour » du 27 avril au 21 juin 2023 - Direction des Événements et Animation

Merci, cela va aller un petit peu plus vite.

La délibération 5369, il s'agit d'une attribution de subvention de 10 000 € à l'association Le Grand Nid de Poule, que je viens d'évoquer, pour l'organisation

de l'évènement « la Basse-Cour ».

Là, je peux vous donner les dates exactes.

Cet évènement qui va accueillir un certain nombre d'artistes liés aux arts de la rue, mais pas uniquement puisque nous avons aussi, avec Le Grand Nid de Poule, mutualisé un certain nombre d'autres manifestations qui bénéficieront de cette occupation.

La Basse-Cour festival aura lieu du 27 avril au 21 juin.

C'est une subvention de 10 000 € qui est attribuée à cette association.

25 - 5371 - Yves BENITAH – Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 18^e édition du festival « Quais du polar » du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention d'application - Direction des Événements et Animation

La deuxième délibération est une attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 20 000 € à l'association Quais du polar, pour l'organisation de la 18^e édition du festival « Quais du polar » qui aura lieu du 30 mars au 2 avril.

Une approbation d'une convention d'application dirigée par la Direction des Événements et de l'Animation.

Cette délibération permettra donc l'accueil de 120 auteurs et autrices de plus de 20 nationalités différentes, l'accueil de 80 000 festivaliers et festivalières – en espérant, comme l'édition 2022 –, près de 70 lieux seront occupés sur le territoire de Lyon, en Métropole et en Région et plus de 30 journalistes seront présents pour couvrir cet évènement.

Je tenais à signaler que c'est un montant supplémentaire de 20 000 €, que la Ville de Lyon verse une subvention pour cette manifestation de près de 160 000 €.

Ces 20 000 € viennent se rajouter à cette aide.

26 - 5381 - Yves BENITAH – Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la

Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 –
Approbation d'une convention – Direction des Événements et Animation

Puis, toujours dans le registre événementiel, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023.

C'est une tradition, cette Fête de la Renaissance, qui prend le relais des Pennons de Lyon et qui met en valeur le patrimoine historique de la Ville de Lyon, notamment sur les quartiers Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges, et qui font revitaliser dans un travail assez participatif avec les habitants, notamment à partir du défilé, et mettent en valeur ce patrimoine lié à la Renaissance.

C'est une subvention de 30 000 €.

27 - 5099 – Yves BENITAH – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17^e édition du festival « les Chants de Mars » du 15 au 25 mars 2023 -
Approbation d'une convention d'application - Direction des Événements et Animation

Je continue sur la dernière délibération concernant l'événementiel.

C'est la 5099, attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17^e édition du festival « les Chants de Mars » du 15 au 25 mars 2023.

Cette délibération permettra de rassembler à nouveau près de 2 500 personnes autour de la chanson francophone actuelle, ainsi que sur la pratique actuelle lors de cette 17^e édition des Chants de Mars.

Je tenais à souligner que de nombreux lieux sont associés à cette manifestation.

Sur le 1^{er}, c'est le lieu d'émergence de la chanson française, A Thou Bout d'Chant, qui accueillera une partie de la programmation.

Nous avons un promoteur de concerts qui est impliqué, aussi, dans cette manifestation, qui est Médiatone.

Je vous demanderai, pour ces quatre délibérations, un avis favorable.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci.

Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ou des demandes de vote différencié ?

Ce n'est pas le cas donc je vous propose de donner un avis favorable aux délibérations 5369, 5371, 5381 et 5099.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

Nous avons encore deux délibérations à examiner avant la fin de ce Conseil.

Je vous remercie de votre patience.

Je vous redonne la parole pour la 5449.

28 - 5449 – Yves BENITAH – Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or - Direction des Affaires Culturelles

Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de la délibération 5449.

Il s'agit de l'approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or.

Cette délibération propose d'autoriser la mise à disposition de la salle de l'Orangerie à six associations :

- La fondation des Hospices civils de Lyon ;

- L'association les Bricolos ;
- L'association Collectif Soir ;
- L'association Photographies Rencontres ;
- L'association la Sauce Singulière ;
- L'association Traits Symboliques.

Je me réjouis d'une telle initiative de faire vivre ce magnifique bâtiment, l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour y présenter des œuvres plastiques et photographiques, et je mets à votre approbation cette délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité.

La dernière délibération de ce Conseil est dans la commission finances, même s'il y a aussi des équipements culturels.

Je vais proposer à Bertrand PINOTEAU de nous la présenter.

Finances

29 - 5289 – Bertrand PINOTEAU – Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement – Direction des Finances

Merci infiniment, Madame la Maire, de me permettre de terminer par cette formidable délibération technique.

Je vais faire très vite, rassurez-vous.

Chaque année, on a ce type de délibération soumis à notre avis.

Cela permet, en fait, de voter en même temps mais distinctement du budget primitif et pour une meilleure lisibilité, des subventions à des associations ou organismes qui ont signé avec la Ville une convention-cadre pluriannuelle.

Il y a, dans cette délibération, un très grand nombre de subventions, plus de 80, à divers organismes publics ou associations, subventions d'équipement ou de fonctionnement pour un montant global de plus de 37 millions d'euros, quand même.

Je vous fais donc grâce du détail, évidemment.

Retenons que la majeure partie concerne d'une part, des organismes culturels, et d'autre part, le CCAS – à peu près moitié-moitié –, et ce montant global se partage, à peu près aussi, entre associations et organismes publics.

Pour ce qui concerne notre arrondissement, on peut relever une subvention d'équipement de 50 000 € pour l'école supérieure des Beaux-Arts, pour l'achat d'équipements.

Une subvention d'équipement, également, de 170 000 € et une autre subvention de fonctionnement de 10 millions d'euros pour l'Opéra.

Une subvention de fonctionnement, enfin, de 1 390 000 € pour Les Nouvelles Subsistances, au même niveau que l'année passée.

À noter également, au passage, le maintien d'une subvention d'1 million d'euros au Conservatoire à rayonnement régional pour ses interventions dans les écoles, ce dont bénéficient les élèves du 1^{er}, comme tous les élèves lyonnais.

Sans plus attendre, un avis favorable, s'il vous plaît, pour cette dernière délibération.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci beaucoup pour cet avis favorable à l'unanimité pour la dernière délibération.

Nous avons fini avec l'ordre du jour.

Le prochain conseil aura lieu le 3 mai.

Madame BERRACHED, vous souhaitez prendre la parole en fin de conseil.

Madame Fatima BERRACHED

Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir, un instant, sur le collège Truffaut puisque j'ai omis de préciser la date d'inauguration officielle du site qui aura lieu le jeudi 6 avril.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Je voudrais aussi revenir, un instant, sur la délibération d'attribution des subventions aux écoles privées car malheureusement, je ne pense pas que le ministre de l'Éducation, Pap NDIAYE, se penche sur le sujet du financement des écoles privées puisqu'il a dû justifier, en début d'année scolaire, le fait que ses enfants soient scolarisés dans un établissement privé très réputé.

Merci.

Madame Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup.

Pour rebondir sur le collège Truffaut, je voulais déjà remercier les jeunes qui ont

Procès-Verbal CA - Mercredi 1^{er} mars 2023

eu la patience de rester jusqu'à la fin du Conseil.

Vous avez remarqué que vous êtes les seuls.

C'est remarquable que vous soyez restés jusqu'au bout et je vous en remercie.

Si vous avez quelques minutes, nous pouvons échanger à la fin de ce Conseil.

Pour rebondir sur ce que nous avons présenté en détail concernant le collège Truffaut, cet équipement s'adresse aussi à vous.

On souhaite que vous puissiez y venir, vous l'approprier et y développer des projets.

On a sollicité beaucoup d'acteurs de la jeunesse du quartier, aussi bien les acteurs de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, les établissements scolaires, mais vous aussi, vous pouvez y venir et proposer des activités.

On souhaite que ce lieu soit ouvert à toutes et tous pour y développer des projets qui soient importants pour vous et qui apportent aussi au quartier.

Merci beaucoup et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

La Secrétaire de Séance,

Lucie PERRIN



